

Arrêté du Maire

N° 2026-537/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.123-6, R.123-11, R. 123-12 et R. 123-15,

Vu le renouvellement du Conseil Municipal de la Ville de Montbéliard le 21 mars 2026,

Vu les délibérations du Conseil Municipal n° 2026-30.03-7 et 2026-30.03-8 du 30 mars 2026 portant respectivement fixation du nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS (6 membre élus et 6 membres nommés) et élection des membres issus du Conseil Municipal,

Vu les mesures de publicité et notamment l'avis affiché en Mairie de Montbéliard et sur le site internet de la ville en date du 8 avril 2026 et l'avis publié dans la presse locale le 10 avril 2026,

Vu la lettre du 10 avril 2026 de Sésame Autisme Franche-Comté proposant M. François LEBEAU – pour représenter les associations de personnes handicapées du département,

Vu la lettre du 14 avril 2026 du Club Le Renouveau proposant Mme Denise MESLIN - pour représenter les associations de retraités et de personnes âgées,

Vu la lettre du 17 avril 2026 de l'Office Montbéliardais des Retraités proposant Mme Antoinette HINGRAY – pour représenter les associations de retraités et de personnes âgées,

Vu la lettre du 20 avril 2026 de la Banque Alimentaire proposant M. Joël GOMARD – pour représenter les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de lutte contre les exclusions,

Vu la lettre du 21 avril 2026 du Service Entraide Protestante proposant Mme Christine STOKOBER - pour représenter les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de lutte contre les exclusions,

Vu la lettre du 29 avril 2026 de l'UDAF proposant Mme Pauline PERRIN – pour représenter les associations familiales.

Objet : Nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Arrêtons,

Article 1 :

Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Monsieur François LEBEAU en qualité de représentant des associations de personnes handicapées du département (Sésame Autisme),
- Madame Denise MESLIN en qualité de représentante en qualité de représentante des associations de personnes âgées et retraités du département (Club Le Renouveau),
- Madame Antoinette HINGRAY en qualité de représentante des associations de personnes âgées et retraités du département (Office Montbéliardais des Retraités),
- Monsieur Joël GOMARD en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Secours Catholique Caritas France),
- Madame Christine STOKOBER en qualité de représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Service Entraide Protestante),.
- Madame Pauline PERRIN en qualité de représentante des associations familiales, sur proposition de l'UDAF.

La durée du mandat est liée au fonctionnement des instances municipales, elle est en principe de 6 ans.

Article 2 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Madame la Directrice du Centre Communal d'Action Sociale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 :

Le présent arrêté est applicable **dès transmission en Sous-Préfecture, affichage et notification aux intéressés.**

Fait à Montbéliard, le lundi 4 Mai 2026

Le Maire



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposé en Sous-Préfecture le : 4 mai 2026

Affiché le : 4 mai 2026

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.